

# BRUXELLES PATRIMOINES



Décembre 2016 | N° 21

Dossier **VICTOR BESME**

Varia **LE MÉMORIAL DE WATERLOO À EVERE**  
**LA MAISON ET LE PARC HAP**

GODIVA  
Chocolatier

DOSSIER

VICTOR BESME

UN « VOYER »  
AUX MULTIPLES  
FACETTES

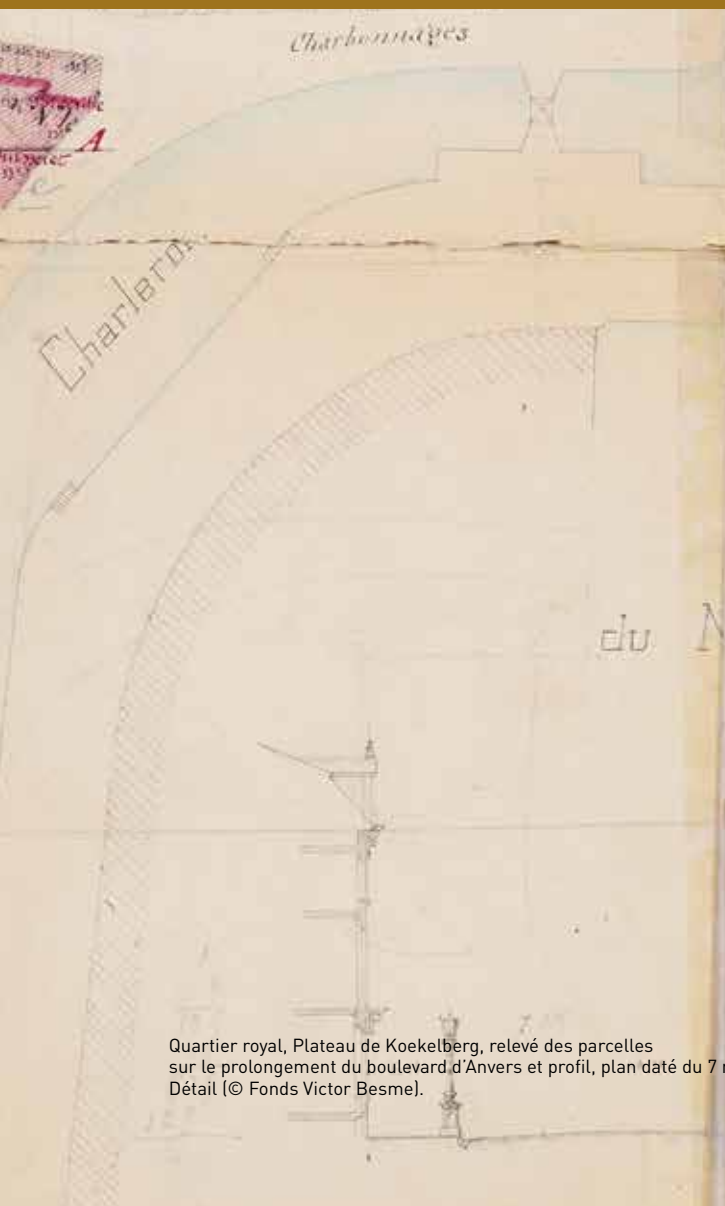
THIERRY d'HUART  
DOCTEUR EN ART DE BÂTIR  
ET URBANISME

broeck

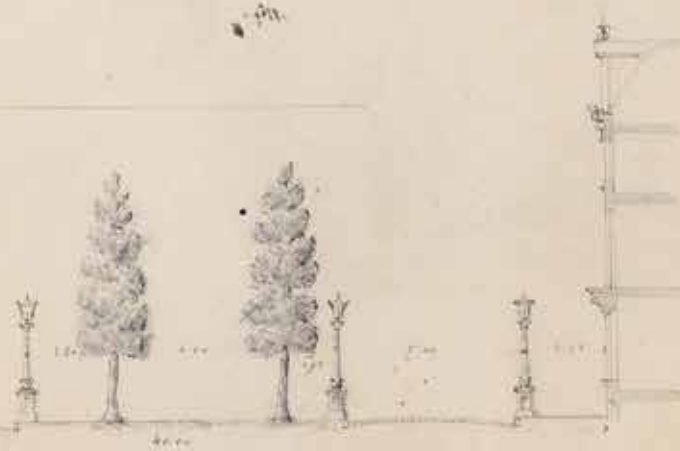
Canal de Willem

Vu par la Commission spéciale...  
le 5 juillet 1869  
Les Membres  
Le Baron  
M. de...  
De...  
Le Président  
(signé) Van...

Ordonné par le Gouverneur...  
le 7 mai 1869  
(signé) Broeck  
Anvers à la demande faite à l'Administration  
de Melambach...  
Le C<sup>te</sup> Bourgeois du quartier Royal de Melambach  
Président du prolongement du Boulevard d'Anvers  
C<sup>te</sup> Bourgeois  
L'Administration Générale  
(signé) Com. Sanders & C<sup>ie</sup>  
un des Directeurs  
(signé) Louis Jacob  
Vu l'affaire soumise...  
Bureau Central de Melambach...  
par l'Administration  
de Melambach  
(signé) Lammé  
Le Président  
(signé) De...  
Approuvé pour être annexé à l'arrêté  
du 7 mai 1869  
Le Ministre d'Etat  
(signé) Lud. Poncez



PROFIL  
du Nouveau Boulevard



Quartier royal, Plateau de Koekelberg, relevé des parcelles sur le prolongement du boulevard d'Anvers et profil, plan daté du 7 mai 1869. Détail (© Fonds Victor Besme).

*L'ACTE FONDATEUR DE LA PLANIFICATION URBAINE DU TERRITOIRE APPELÉ À DEVENIR CELUI DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EST LE PLAN D'ENSEMBLE POUR L'EXTENSION ET L'EMBELLISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE, ÉTABLI EN 1866 PAR L'INSPECTEUR VOYER VICTOR BESME (1834-1904). La structuration de la ville d'aujourd'hui doit encore beaucoup au travail de ce fonctionnaire visionnaire. Grâce notamment aux archives personnelles de ce dernier, l'auteur de cet article s'attache à montrer la manière dont la fonction d'inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles s'est construite et les outils qu'elle a mobilisé pour accompagner la naissance géographique et institutionnelle de l'agglomération bruxelloise dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle.*

Pendant 50 ans, Victor Besme (1834-1904) (fig.1) travaille en Belgique dans et avec l'administration, à ses différents niveaux: État, provinces, communes. Il conseille les décideurs: le roi Léopold II, les ministres, les élus. Il est tour à tour un fonctionnaire visionnaire, un précieux conseiller des édiles provinciaux et communaux et des élites du monde économique, un consultant et maître d'œuvre de nouveaux quartiers, parfois de leurs bâtisses. Il est, à Verviers et en association, concessionnaire de tramways. Il siège dans diverses commissions et comités qu'il préside parfois<sup>1</sup>.

.....  
**UN PROCESSUS EUROPÉEN, UNITÉ ET DIVERSITÉ DE PLANIFICATIONS**

Le « voyer » Victor Besme, que ce soit dans le cadre ou hors de son poste de fonctionnaire provincial, a exercé une

influence considérable sur certains tissus urbains de la jeune Belgique, dont celui du « Grand Bruxelles ». La figure de Besme s'inscrit dans un *momentum* de l'aménagement urbain européen que certains auteurs ont identifié et caractérisé<sup>2</sup>. Sur une même période, des phénomènes comparables se passent dans différentes villes européennes, et ce, avec une relative unité dans les projets, les conceptions, l'architecture et les fonctions mais avec une réelle diversité dans les contextes d'inscription ainsi que dans les personnalités planificatrices. L'Europe compte alors nombre de villes confrontées à une croissance rapide et à des mutations profondes; à différentes échelles et sous différents régimes et conjonctures<sup>3</sup>. Cela conduit à des réflexions et propositions d'action sur la conception urbaine. Elles associent, généralement et au minimum, l'autorité politique et le concepteur-



**Fig. 1**  
Portrait de Victor Besme (© Fonds Victor Besme).

planificateur, parfois même réunis sous une seule casquette.

En France, sous Napoléon III, c'est Georges Eugène Haussmann (1809-1891) qui est à la manœuvre pour les plans à Paris de 1851 à 1870. Le modèle haussmannien est reconnu et imité, il a des influences à Bordeaux, Lyon, Marseille, Lille, etc. Une impulsion est alors donnée à d'autres villes européennes

comme Vienne, Barcelone, Berlin, Cologne, Florence... En Autriche, sous François-Joseph, on trouve le nom de C.F.L. Förster pour le plan de la *Ringstrasse* à Vienne (1858). En Espagne, sous Isabelle II, Ildefonso Cerda (1815-1876) présente le plan d'extension de Barcelone de 1859 et invente, plus tard, le terme «urbanisme». En Allemagne, c'est sous Guillaume I<sup>er</sup> que l'on trouve les noms de James Hobrecht (1825-1902) pour le plan de Berlin (1862) et Josef Stübgen (1845-1936) pour les plans de Cologne (1880), Coblenz (1889), etc. En Italie, sous Victor-Emmanuel II, c'est à Giuseppe Poggi que l'on doit le plan d'extension de Florence (1864-1870). Ces hommes «multifacettes» sont architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, juristes... Ils peuvent d'ailleurs afficher plusieurs de ces formations et compétences, doublées quelquefois d'une spécialisation en géographie, biologie, sociologie, écologie... Ils peuvent aussi être des hommes politiques.

.....

## UN NOUVEL ESSOR BRUXELLOIS, DES ACTEURS DE L'ESPACE URBAIN

À Bruxelles, l'essor urbain – l'extension de la ville dans ses faubourgs – s'inscrit dans la même mouvance. Des lignées d'architectes ou bâtisseurs passent du Régime hollandais à celui de la jeune Belgique comme les Suys, les Vanderstraeten<sup>4</sup>, etc. Des liens, des faveurs, des compétences se passent alors de père en fils. Ils sont architectes de palais et de grands bâtiments publics, mais ils peuvent être aussi acteurs en planification ou aménagement urbain.

Tilman-François Suys (1783-1861), premier professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, est architecte du roi, mais également auteur du plan du quar-

tier Léopold, première extension urbaine planifiée à Bruxelles (1838). Son fils, Léon-Pierre (1823-1887), est choisi pour le très important plan de voûtement de la Senne et des boulevards du centre (1867). Charles Vanderstraeten père (1771-1834) et son fils Eugène-Charles-François (1802-1868) se voient tous deux confier la conception de bâtiments royaux et publics, mais aussi, pour l'un, l'aménagement d'une partie des boulevards de (première) ceinture et, pour l'autre, le premier plan d'ensemble d'extension urbaine dans les faubourgs de Bruxelles (1840). D'autres architectes, comme Jean-Pierre Cluysenaar (1811-1880), Henri Beyaert (1823-1894), Gédéon Bordiau (1832-1904), Albert Dumont (1853-1920)..., s'expriment tant dans le domaine des bâtisses que dans celui des voiries, ou encore dans d'autres métiers.

Synchrone avec le règne de Léopold II «urbaniste»<sup>5</sup>, Victor Besme s'inscrit tout à fait dans cette logique de personnages pluridisciplinaires de la chose urbaine du XIX<sup>e</sup> siècle. Suite à la Révolution industrielle, on assiste à une croissance démographique qui entraîne une nécessité d'extension et donc de planification de la trame urbaine des deux villes où il a agi. C'est tout le territoire des faubourgs de Bruxelles, ville capitale<sup>6</sup>; ce sont les quartiers sud, le chemin de fer et le tramway de Verviers, ville internationale<sup>7</sup>. Ces deux cadres géographiques constituent donc le contexte des conceptions et des réalisations de nouveaux quartiers, de la répartition des fonctions urbaines, des espaces publics et privés, de l'organisation des réseaux et infrastructures d'alimentation, d'assainissement et de communication. Ils sont réceptacles de l'implantation, l'architecture et la construction de bâtisses publiques et privées et leurs composants. L'année 1860, avec la suppression

de l'octroi, est à considérer comme année charnière dans la mutation de Bruxelles sur les plans industriel, administratif et commercial<sup>8</sup>. Cette conjoncture change considérablement le point de vue de l'inspecteur voyer par rapport à ses prédécesseurs. Les faubourgs de Bruxelles, dont il a la charge du contrôle de l'urbanisation, sont déjà en développement depuis le Régime hollandais. Une planification a bien été mise en place dès 1828 et, beaucoup plus activement, dix ans plus tard avec Charles Vanderstraeten. Mais toutes les réflexions antérieures à 1860 étaient faites dans un esprit d'intégration des faubourgs à la Ville de Bruxelles pour en faire un «Grand Bruxelles». Dans ses premiers rapports, Besme témoigne et argumente d'ailleurs largement, non seulement du déséquilibre progressif du développement, mais aussi de l'obsolescence des analyses et des outils de planification qui ont encore cours. Il justifie et propose une nouvelle et ambitieuse vision de l'aménagement des faubourgs<sup>9</sup>.

.....

## UN MOMENT D'ARTICULATIONS, DES ÉVOLUTIONS, UN «SYSTÈME»

Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, trois thématiques dominent le débat public et structurent la réflexion et l'action sur l'aménagement urbain: l'agglomération, les communications, l'assainissement<sup>10</sup>. En Belgique et à Bruxelles, on peut même déceler, pour ces trois domaines, un réel moment d'articulation ou, à tout le moins, des moments-clés dans la mesure où l'on observe l'émergence, l'importance et, finalement, la permanence de certaines problématiques auxquelles l'urbaniste est encore confronté au XXI<sup>e</sup> siècle.

## AGGLOMÉRATION

L'agglomération bruxelloise, en pleine croissance démographique, voit la part des faubourgs s'agrandir considérablement. L'enjeu de l'extension et de l'embellissement de la capitale est d'intérêt national. La question du territoire cohérent pour cette gestion urbaine a été longtemps un sujet de débats. Entre réunion et séparation de l'ancienne «cuve»<sup>11</sup>, l'historique du concept du «Grand Bruxelles» est long et émaillé de dispositions prises, refusées, modifiées au gré des gouvernements et législatures successifs. Cet historique est retracé dans plusieurs études<sup>12</sup>. La singularité des faubourgs, les éventuelles modifications de circonscription qu'un tel projet impliquait, les conséquences d'une décision en ce domaine ont fortement animé les relations entre la ville et les communes périphériques. Or, en 1852-1854, il y a un *momentum* qui aurait pu faire basculer l'histoire bruxelloise. Après l'annexion du quartier Léopold à la Ville de Bruxelles (7 avril 1853), le ministre de l'Intérieur Piercot dépose un projet de loi d'annexion des faubourgs (7 mars 1854), soutenu par les ministres de la Justice et des Finances. Le projet est fortement soutenu aussi par Charles de Brouckère. De nouvelles limites sont tracées pour Bruxelles<sup>13</sup>. Ce projet de loi est établi sur base de l'agrandissement réclamé par le Conseil communal de Bruxelles et avalisé par la Province : «Tout semblait indiquer que le projet présenté par le Gouvernement serait voté par les Chambres et qu'ainsi serait réalisée la reconstitution de la 'cuve' réclamée par la ville pendant plus d'un demi-siècle.»<sup>14</sup>

Toutefois, ce projet d'annexion est rejeté en mai 1854 pour des raisons diverses dont la défense de l'autonomie communale, le refus d'une trop grande centralisation et la non-abolition de l'octroi. Le débat sur la

réunion des communes-faubourgs à la Ville de Bruxelles est clos. C'est, dès lors, dans un esprit de fédération de communes que les questions «intercommunales», par exemple celles d'assainissement et de distribution publique d'eau, devront désormais se traiter. Besme est aux commandes dès 1858 pour organiser l'urbanisation de ce territoire très particulier, institutionnellement désuni, avec son contexte, ses conditions, ses acteurs, ses moyens. De plus, il doit gérer la croissance continue, à la fois de la superficie administrée et du nombre de communes interlocutrices et contributrices.

## COMMUNICATION

Dès avant l'indépendance belge, l'urbanisation s'étend autour de Bruxelles, les modes et voies de communication vers la province s'améliorent et influent les uns sur les autres. En 1832, le canal de Charleroi relie Bruxelles aux charbonnages du Hainaut, orientant par là le développement industriel et le caractère ouvrier de ses rives bruxelloises<sup>15</sup>. Le chemin de fer, inauguré en 1835 entre Bruxelles et Malines, modifie les habitudes et les tracés dans, vers et hors de la capitale. Le développement extraordinaire de ce nouveau mode de transport dans notre pays provoque une véritable révolution territoriale et ébranle la classification de la voirie.

Les routes de l'État sont gérées au niveau du ministère des Travaux publics par le corps des Ponts et Chaussées. C'est ce réseau de «grande voirie»<sup>16</sup> qui sera le plus désaffecté à cause du développement du réseau de chemin de fer<sup>17</sup>. À partir de 1850, le phénomène s'accroît encore. Ce mode de transport ferroviaire répond plus adéquatement aux nécessités politiques, sociales et économiques du moment<sup>18</sup>.

La hiérarchie des routes en est fortement perturbée, les chemins vicinaux montent en grade (chemins vicinaux de grande communication, grande vicinalité – voirie urbaine) et la grande voirie perd de son importance, on songe effectivement à en privatiser une partie devenue quasi inutile.

La voirie urbaine des communes périphériques bruxelloises tisse une toile continue autour de la capitale, transformant les noyaux anciens qui se fondent et se muent petit à petit en quartiers dans l'agglomération morphologique. Le plan d'ensemble de Vanderstraeten, qui réunissait les faubourgs à la Ville à l'intérieur d'un boulevard circulaire et d'une enceinte percée de portes, est dépassé et non appliqué. Il est entièrement remis en question par les constats, relevés et rapports de Victor Besme. Les dispositions réglementant la voirie sont établies et affinées, l'administration, les services voyers sont organisés par l'État et la Province pour gérer l'évolution quantitative et qualitative des réseaux. Pour assumer ces développements, les investissements publics en matière de voirie sont également organisés. Ils sont conséquents, ciblés (hiérarchisés) et leur utilisation est contrôlée.

En ce qui concerne le service voyer des faubourgs de Bruxelles, assuré par Besme à partir de 1858, il est également fort influencé par le chemin de fer. De même à Verviers, Besme est amplement mis à contribution après 1870 pour résoudre les questions posées par la présence du chemin de fer et ses attributs. En définitive, c'est tout le «système voyer» qui est affecté par le chemin de fer. En conséquence, l'intégration des modes de transport par rapport au système voyer est une des nombreuses compétences du service responsable (fig. 2).



Fig. 2

Projet de jonction Nord-Midi, par l'ingénieur François Wellens, 1858 : rue de 30 m de largeur projetée entre les stations. Extrait d'une brochure de trois planches (© Fonds Victor Besme).

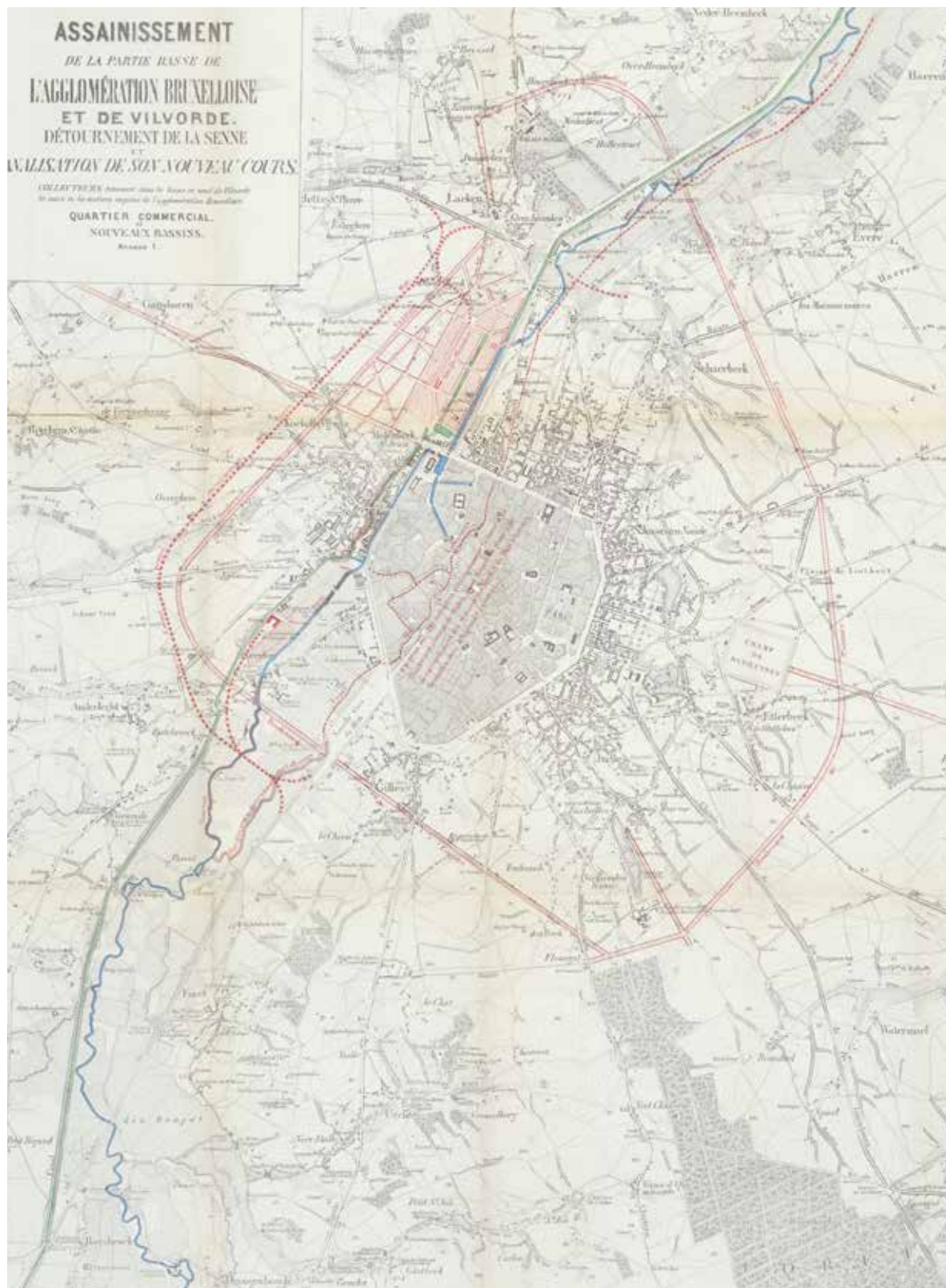
## ASSAINISSEMENT

Les notions d'assainissement, de salubrité et d'hygiène publique sont capitales dès la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au point qu'elles ont accéléré la transformation de l'agglomération bruxelloise. Estimant que la salubrité publique est un devoir de l'administration, celle-ci met en place tout un arsenal de dispositifs pour répondre à cette nécessité d'intérêt général. Les autorités, plus particulièrement alertées et mobilisées lors des événements révolutionnaires de 1848 en France, installent des comités de surveillance, d'action et de réflexion. Elles recommandent les mesures d'assainissement qui s'imposent, édictent la réglementation, libèrent les subsides, encouragent les congrès, prévoient et réalisent les travaux d'assainissement et pourvoient au personnel nécessaire.

La voirie et les services voyers sont concernés au premier chef par ces dispositions. En effet, la voie publique est le réceptacle et le conduit pour l'équipement en matière d'égouts et de distribution d'eau publique. Pour assurer ces nouvelles charges d'intérêt général que doit remplir et contenir la voirie, il faut des fonctionnaires publics qui en ont déjà les compétences, à savoir le corps des Ponts et Chaussées pour la grande voirie et les services voyers et leurs agents pour la petite voirie. Il y a donc lieu de revoir et d'adapter l'organisation des services techniques et des commissions.

La Ville de Bruxelles va subir, au cœur même de son tissu urbain, de profondes transformations qui s'inscrivent dans ce contexte d'assainissement et dont les conséquences se feront sentir dans les communes des

faubourgs (fig. 3). En ce qui concerne l'état sanitaire des populations du Brabant, au moment où Besme débute son premier mandat, le choléra atteint toutes les communes des faubourgs<sup>19</sup>. Dans les premières années d'activité de Besme, on assiste à une réorganisation des comités locaux de salubrité et à l'extension de leurs compétences<sup>20</sup>. En 1866, la nouvelle épidémie de choléra fait l'objet d'une enquête complète et rigoureuse portant sur les conditions hygiéniques des communes et sur la maladie elle-même<sup>21</sup>. L'inspecteur voyer va être confronté tout au long de ses mandats à ces questions d'assainissement ainsi qu'aux questions relatives à la distribution de l'eau. Il y consacre des études particulières et contribue à des réalisations majeures comme, par exemple, l'assainissement de la vallée du Maelbeek<sup>22</sup> (fig. 4).



**Fig. 3**  
 Projet d'assainissement de la vallée de la Senne (1864), où l'on voit la Senne en bleu et sa canalisation projetée en pointillé rouge  
 (© Fonds Victor Besme).



Fig. 4  
Travaux d'assainissement du Maelbeek. Photo de chantier collée sur carton (© Fonds Victor Besme).

Il est piquant de constater que les trois notions vues ci-avant restent d'actualité. Aujourd'hui encore, Bruxelles est toujours à la recherche de son «territoire cohérent» et, surtout, d'une gestion intégrée de celui-ci (communauté métropolitaine, intercommunalité). Bruxelles est également toujours à la recherche de sa «mobilité pour tous» et, de même, d'une gestion intégrée de celle-ci (vertus de la multi-, de la trans- modalité). Aujourd'hui encore, les notions d'hygiène et de salubrité publique sont d'intérêt général, la question de l'assainissement reste un devoir essentiel de l'administration, même si le vocabulaire a changé et qu'on parle plutôt de «pollutions» et de «nuisances».

### TERRITOIRES, FONCTIONS ET MISSIONS DE VICTOR BESME

Le plan de Victor Besme de 1866 est l'illustration aboutie d'un long processus d'analyse et de réflexion amplement développé dans les rapports successifs depuis 1858. Il structure encore aujourd'hui l'espace bruxellois<sup>23</sup>. Ce constat appelle à s'intéresser à trois notions qui lui sont indissociables: d'abord il s'applique à un territoire: les «faubourgs»; ensuite, il est mis au point par un fonctionnaire provincial dans le cadre de sa fonction de «voyer»; enfin, il s'applique à l'objet d'administration principal du voyer, à savoir la voirie. Examiner ces trois notions et leurs liens amène à comprendre combien le personnage, dont il est

ici question, est un acteur obligé de la défense de l'intérêt général, qu'il est à l'origine d'une grande partie de la structuration territoriale de Bruxelles et qu'il a, dans ses missions de service public, fait œuvre d'utilité collective, ce qui lui sera d'ailleurs reconnu par le titre d'inspecteur général<sup>24</sup>. C'est néanmoins ce qu'on pourrait appeler un «électron libre» de l'administration provinciale du Brabant, ce qui n'en fait pas un prévaricateur<sup>25</sup>.

### LES « FAUBOURGS DE BRUXELLES », UNE RÉELLE PARTICULARITÉ

Les «Faubourgs de Bruxelles»<sup>26</sup> sont d'abord faubourgs en ce sens



## MÉTIERS DU «VOYER»

Le terme «voyer» est ancien et s'applique à ce qui concerne la voi(ri)e. La voirie suit un cheminement dont les abouts et les étapes sont ainsi mis en communication. C'est un «conduit» d'intérêt général. L'enjeu stratégique du tracé des routes et chemins est tel que les plus hautes autorités s'y sont toujours intéressées et y ont investi en moyens humains, financiers, techniques... Le tracé longitudinal devient ainsi un espace public réglementé, partagé, aménagé, entretenu par celui qui en a l'autorité. La réglementation vise à en préserver l'utilité collective et s'applique autant à ce et ceux qui l'empruntent, qu'à ce et ceux qui le bordent, de manière à ne pas en entraver l'utilisation et le caractère public. C'est ainsi que se trace une limite entre le domaine public et le domaine privé : c'est l'alignement.

## UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le voyer est un agent public qui assure et contrôle la réalisation et l'utilisation des voies de communication : tracé, intégrité, alignement et nivellement. Le voyer se voit attribuer une circonscription dans laquelle il exerce sa mission. Alors que le corps des Ponts et Chaussées, organe de l'État, règne sur la «grande voirie» et ses attributs, le commissaire voyer est un fonctionnaire de niveau provincial qui a mission de contrôle de la «petite voirie» sur le périmètre d'un canton de justice<sup>1</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cet agent public connaît et traite à la fois des missions administratives, techniques (conception, réalisation, inspection, entretien...) et juridico-policière (autorisation, contrôle...) concernant l'ensemble des voies de communication.

La France partage avec la Belgique l'origine commune du terme mais connaît une évolution différente du

métier. Le «commissaire voyer» est le titre qui a été donné (depuis l'ancien Régime jusqu'à nos jours) à ce fonctionnaire préposé à la voirie. À titre d'anecdote, relevons qu'Émile Zola a utilisé cette fonction pour son personnage «Aristide Rougon, dit Saccard», qui sera ainsi mis en situation de prendre part au vaste projet de la transformation de Paris. Pour le territoire des faubourgs de Bruxelles, les pouvoirs publics mettent en place une fonction particulière, une sorte de «super commissaire voyer» sous l'appellation «inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles». Il s'agit donc bien d'un fonctionnaire, garant de l'intérêt général, pour tout ce qui concerne les voies de communication de toute nature.

## HAUTE TECHNICITÉ ET COMPÉTENCES, IMPORTANCE, SINGULARITÉ

La fonction d'inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles n'est attribuée qu'à un candidat qui fait preuve de multiples compétences. Les années 1843-1844 verront ce service définitivement réglementé par un règlement provincial<sup>2</sup>, et ce, concomitamment avec la loi qui installe le «régime urbain»<sup>3</sup>. Cette fonction cumule celle de commissaire voyer (chemins vicinaux et cours d'eau) et d'inspecteur des bâtisses (nouvelles rues, nouveaux égouts et nouvelles constructions). Le titulaire doit notamment donner avis sur les requêtes et projets de bâtisses, indiquer sur place l'alignement et le niveau des bâtisses, vérifier la concordance entre l'autorisation de bâtir et l'exécution réelle, faire observer les règlements pour la police de la voirie et des constructions, constater les infractions et délits et en dresser procès-verbal<sup>4</sup>.

Après la démission de Vanderstraeten (1853) et les tergiversations sur le maintien de la fonction elle-même, et

après l'établissement du constat que la réunion des faubourgs à la Ville de Bruxelles n'aura pas lieu, une résolution du Conseil provincial du Brabant du 26 juillet 1854 maintient le poste d'inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles et, le lendemain, actant que Groetaers ne veut pas continuer la charge, le Conseil provincial adopte une proposition d'imposer aux candidats à ce poste le passage de l'examen de commissaire voyer et d'un second examen spécifique à la fonction jugeant des compétences administratives, techniques, juridiques et esthétiques...<sup>5</sup> Les règles de nomination d'un nouveau titulaire sont également formulées<sup>6</sup>. Ce «voyer» est alors également spécialiste en «art de bâtir». Victor Besme figure parmi les quelques rares titulaires qui se sont partagés cette charge atypique<sup>7</sup>, il y est resté de 1858 jusqu'à sa mort en 1904, ce qui démontre une capacité, une longévité et une confiance sans égales.

## NOTES

1. La loi du 1<sup>er</sup> février 1844 sur la police de la voirie établit trois catégories : 1°) la «grande voirie», à savoir les routes de l'État et provinciales et leurs traverses dans les villes et communes ; 2°) la «voirie urbaine», à savoir la voirie relevant de (parties agglomérées de) communes ayant demandé que leur soit rendue applicable cette loi ; 3°) la «voirie vicinale», à savoir toutes les voies de communication secondaires, d'utilité communale, qui se branchent (ou non) sur le réseau de grande voirie. Deux ans plus tard, une catégorie supplémentaire apparaît dans la petite voirie : les «chemins vicinaux de grande communication» (grande vicinalité).
2. A.R. du 17 août 1844 approuvant le règlement sur les chemins vicinaux et celui relatif à l'inspecteur voyer dans les faubourgs de Bruxelles.
3. *MAPB*, 1844, t. XLIX, n° 106, p. 378.
4. *MAPB*, 1843, t. XLVIII, n° 291, p. 923.
5. *MAPB*, 1855, t. LXXII, p. 129, 180.
6. *MAPB*, 1855, t. LXXIII, p. 13.
7. Notre thèse de doctorat montre les différents stades d'évolution depuis la «Commission des bâtisses» instituée sous Régime hollandais, jusqu'à la suppression définitive du service voyer des faubourgs de Bruxelles après la mort de Besme en 1904, et ce, en passant par les mandats des titulaires successifs : Vanderstraeten, Groetaers, Verluys, Guillery, Besme.

qu'ils sont territoires hors les murs jusqu'au démantèlement de la seconde enceinte urbaine. Ils le restent ensuite jusqu'en 1860, en ce sens que des clôtures et portes d'octroi maintiennent une limite et une différence de statut entre la Ville et les quartiers périphériques. Ces derniers connaissent une croissance de nouvelles rues et bâtisses qui entraîne la nécessité d'une planification au niveau de l'agglomération. Un cadre législatif est donné pour une fonction administrative dédiée, à savoir celle d'«inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles». En effet, ces territoires constituent un enjeu national car ils sont le siège potentiel de la croissance urbaine de la capitale belge où tout se passe et se concentre<sup>27</sup>. Ainsi Bruxelles-Ville, pour des raisons économiques, souhaite annexer les communes périphériques en un «Grand Bruxelles». Mais ce territoire où la croissance urbaine est possible s'étend sur des communes qui, pour la plupart, redoutent les ambitions de la ville-capitale et revendiquent l'autonomie communale qui est inscrite dans la Constitution.

Le périmètre des «Faubourgs de Bruxelles» est relativement indéfini et élastique selon l'évolution urbaine. Au début (1828), le périmètre est administrativement défini par un cercle dont le centre est la flèche de l'hôtel de ville de Bruxelles. Le rayon d'action de l'inspecteur est d'abord de 1.500 m mais la croissance et la nécessité de gestion poussent vite à 3.000 m (plan Vanderstraeten de 1840). Ce cercle limite arbitrairement la zone d'intervention, sans égard à la morphologie, aux limites communales, au relief, aux fractures, à la composition sociologique. Plus tard, tout en conservant la notion de rayon, on parlera de «régime urbain» (1844) englobant toutes les «parties agglomérées» des com-

munes du périmètre. Le rayon d'action de l'inspecteur sera encore porté ultérieurement (1874) à 7.500 m. Enfin, les «Faubourgs de Bruxelles», c'est une forte contradiction entre une «non-institution» et un flagrant impératif d'administration. En effet, l'ensemble des communes des faubourgs ne constitue pas une entité politique, ni administrative à proprement parler. C'est la Province de Brabant qui gère l'aménagement d'un territoire, qui intéresse également l'État et les communes concernées et ce par le biais d'un service et d'une fonction spécifiques pour ordonner et planifier le développement de ce territoire particulier.

Le poste d'inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles va fonctionner sur deux logiques très différentes selon les époques. Alors que le plan circulaire de Vanderstraeten de 1840 et le projet de Georges Groetaers (1853-1854) sont établis dans une logique d'annexion des faubourgs à la Ville de Bruxelles, Victor Besme, titulaire de 1858 à 1904, présente ses rapports annuels et ses plans d'extension (1862 et 1866) dans une logique d'agglomération inter- et supra-communale. Avec intelligence et diplomatie, il acquiert d'emblée et à tout niveau une confiance puis une notoriété qui vont asseoir son autorité et son indépendance. Notons au passage que sa fonction provinciale ne l'empêchera pas de mettre aussi son grain de sel à propos de Bruxelles-Ville, que ce soit dans les débats sur l'aménagement urbain (notamment dans son rapport de 1863)<sup>28</sup> ou sur l'assainissement (notamment dans son projet de 1864, voir fig.3)<sup>29</sup>.

## ..... À PROPOS DE CERTAINS OUTILS DE PLANIFICATION

On résume trop souvent la pensée et l'action planificatrice de Besme à son plan d'ensemble de 1866 alors qu'il

s'agit d'un processus de réflexion graduel depuis sa nomination en 1858, et même avant cela, alimenté par les travaux de ses prédécesseurs, et concrétisé par une succession complexe d'études, de relevés, de documents écrits et graphiques. Essentiellement, les archives nous ont laissé deux types d'outils: les rapports et les plans, parfois conjoints<sup>30</sup>.

Les rapports annuels de l'inspecteur voyer, établis de 1859 à 1870, font généralement état du bilan du service voyer pour l'année écoulée. Ils documentent l'exposé que l'exécutif de la Province présente annuellement devant le Conseil. Il s'agit d'un compte-rendu du service ordinaire de l'inspecteur, contenant des indications précises, par commune, concernant les prestations et états de service pour la voirie dans les faubourgs de Bruxelles. Les sujets abordés sont notamment: l'état des voies de communication, le pavage, les égouts, les quartiers nouveaux; les rues et places nouvelles, leurs élargissements et redressements, la distribution d'eau, les bouches incendie, les bâtisses, etc. Dès son entrée en fonction, Besme a utilisé ce rapport annuel comme un outil pour exprimer et rendre admissible par les autorités une vision prospective ambitieuse, ce qui l'amènera à assurer aussi, dès 1860, un «service extraordinaire». Ainsi, en mars 1860, le ministre de l'Intérieur s'engage vis-à-vis du Gouvernement provincial à cofinancer le service extraordinaire de l'inspecteur voyer. Victor Besme est alors chargé, en plus de sa mission, de combler l'absence de méthodologie, de planification pour le développement de l'agglomération. Le département de l'Intérieur et le gouvernement provincial précisent le contenu de la mission: étudier d'un point de vue général toutes les questions de voirie qui intéressent l'avenir de

l'agglomération bruxelloise et éclairer les autorités communales sur les améliorations que le développement incessant commande ou permet d'apporter successivement au plan général d'alignement de 1846; étudier et dresser un plan général des parties non exploitées encore de la banlieue de Bruxelles. Ils indiquent les points principaux sur lesquels doivent porter les études, dont le résultat doit être soumis aux propriétaires et aux autorités communales et approuvé par l'autorité supérieure.

Victor Besme structure ses rapports annuels en deux parties : l'une prospective et l'autre descriptive. La première partie permet de suivre, année après année, l'évolution de sa pensée urbanistique et l'étendue de sa projection ; la seconde les projets et réalisations, commune par commune, quartier par quartier. Certains rapports contiennent encore d'autres thématiques plus ciblées, soit relatives à une question intercommunale (par exemple : eau, égouts, gaz, etc.), soit concernant la Ville de Bruxelles. Les rapports constituent donc des outils très importants. Ils sont régulièrement accompagnés de plans d'ensemble ou partiels. L'ensemble permet à l'inspecteur de rassembler autour d'un même projet les partenaires publics et privés nécessaires à sa mise en œuvre. On identifie également une interactivité entre les outils de l'inspecteur et les sujets qui l'occupent dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : assainissement, communication, agglomération. Il y a influence de ces thématiques sur les outils et inversement. Un exemple très illustratif de cette interactivité entre le plan et la réalité du terrain est notamment donné par la « carte de reconnaissance » et sa mise à jour durant des années par Besme et Vandermaelen<sup>31</sup>. L'étude de la genèse des outils permet d'établir le degré d'hérédité ou d'originalité dans la planification qu'ils servent.

## LA « VOIRIE » : UN OBJET D'ADMINISTRATION IMPORTANT, UN PATRIMOINE

On peut montrer comment la voirie du XIX<sup>e</sup> siècle constitue un héritage d'utilité collective, qu'il faudrait inventorier, qualifier et, le cas échéant, protéger, entretenir, valoriser. La voirie contient et détermine le patrimoine public et privé, elle peut en devenir elle-même par ses composants d'embellissement, par les patrimoines

qui la bordent. L'importance au XIX<sup>e</sup> siècle de cet objet d'administration, son intérêt général peuvent être amplement démontrés (importance économique, politique, sociale, technique, quantitative). À l'analyse, on découvre un véritable « conduit » qui structure le territoire pour les déplacements de personnes, véhicules, marchandises, pour les services et équipements à la collectivité (égouts, eau, réseaux divers, etc.). Elle est le siège de tout ce qui doit faire lien physique et social,

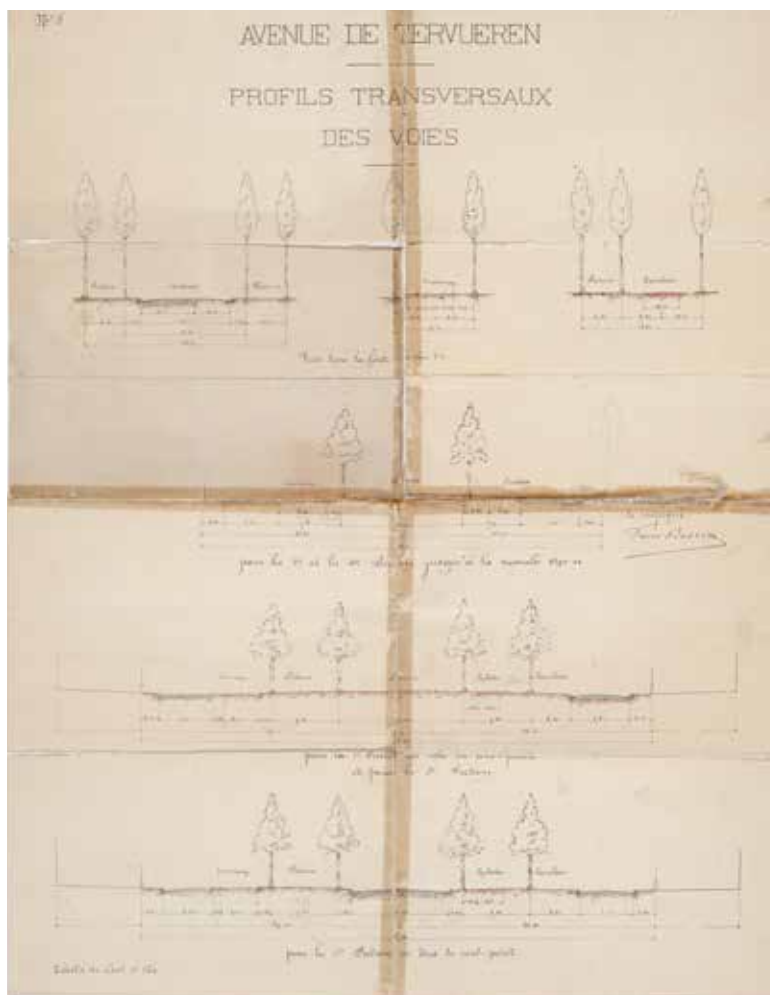


Fig. 5a  
Avenue de Tervueren. Plan non daté avec profils transversaux des voies (1894). Lavis sur tirage papier (© Fonds Victor Besme).

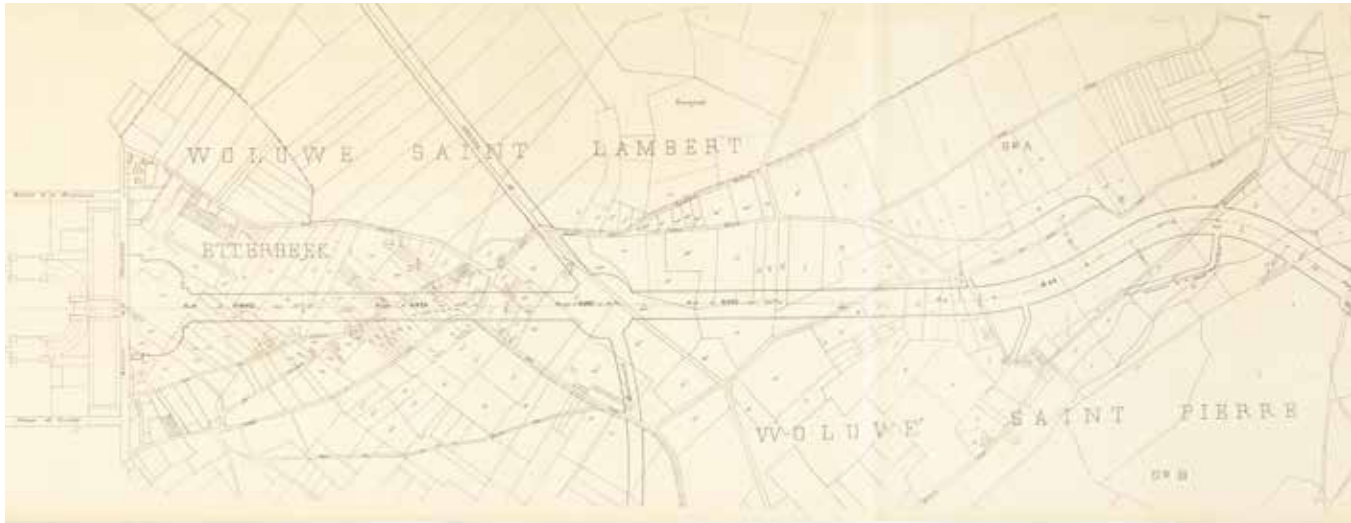


Fig. 5b

Avenue de Tervueren (section d'Etterbeek à Kraainem). Plan non daté avec tracé des avenues et des parcelles (© Fonds Victor Besme).

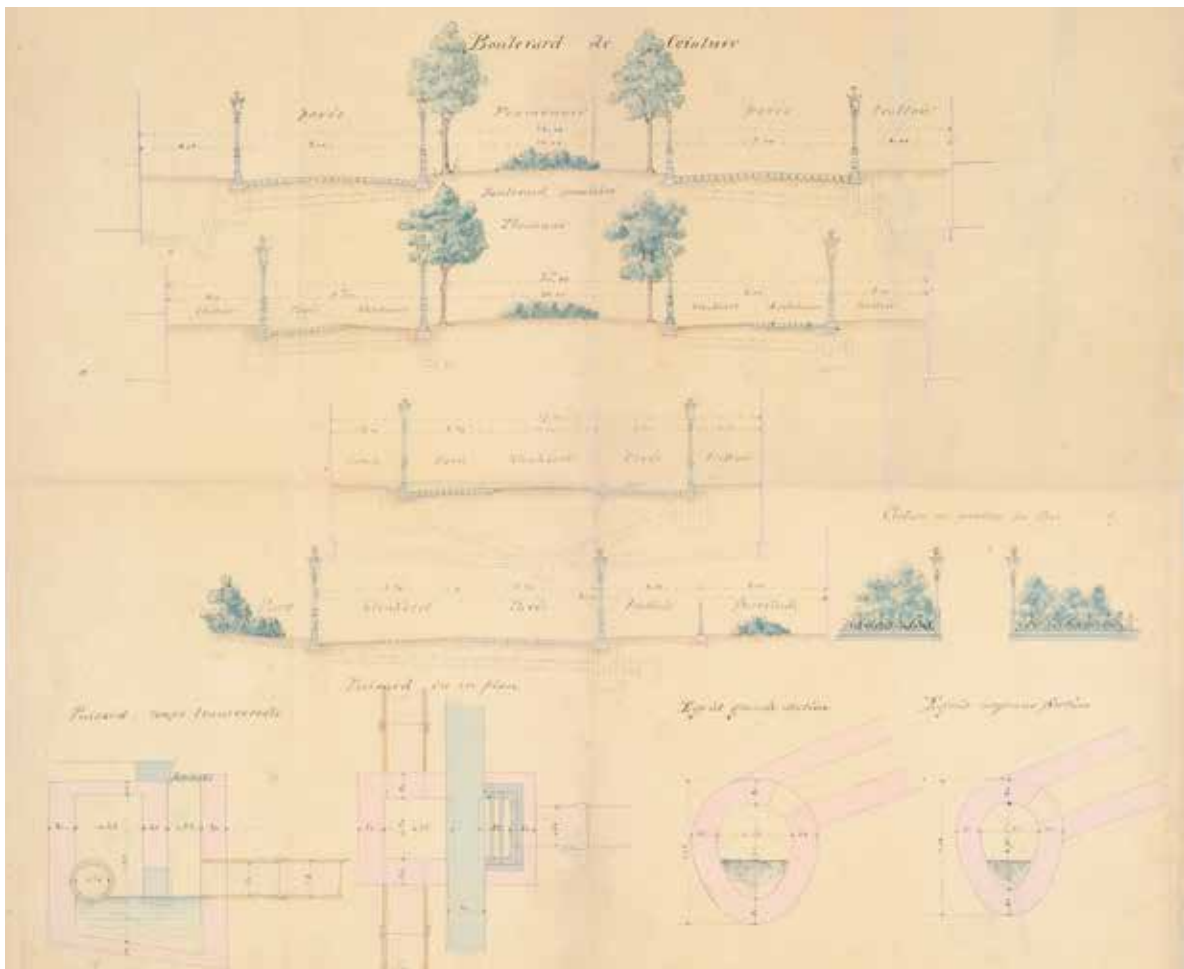


Fig. 6

Boulevards de ceinture (plateau de Koekelberg). Profils et coupes transversales. Plan non daté à l'encre noire et lavis sur papier calque léger (© Fonds Victor Besme).

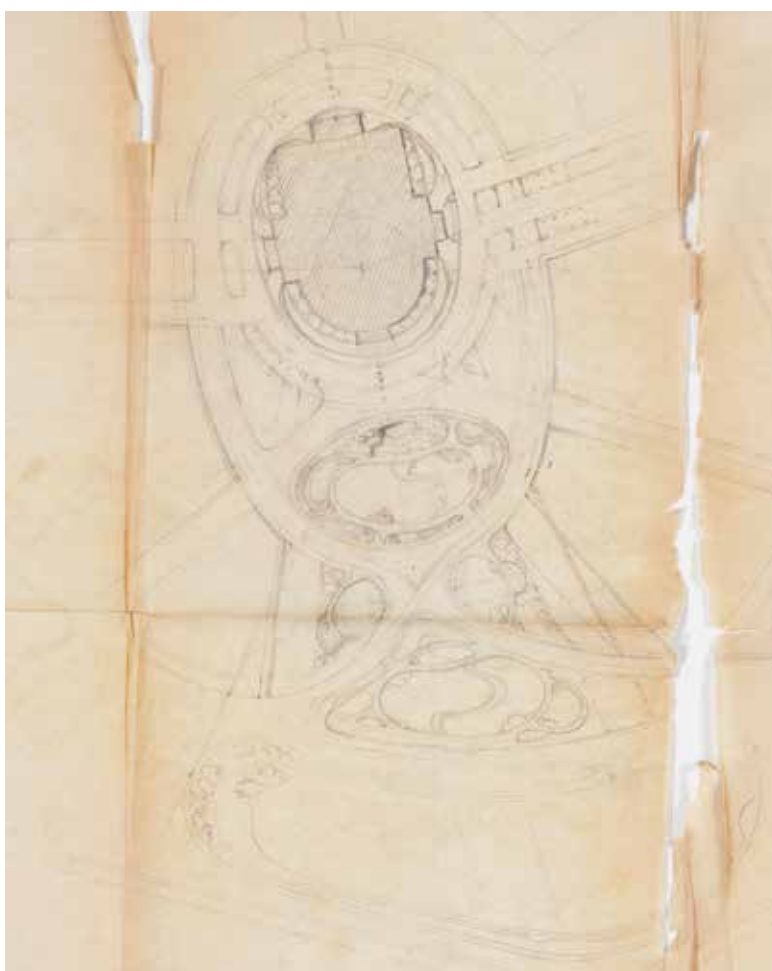


elle opère la mise en communication. Elle forme un réseau d'utilité collective. L'évolution des missions de la voirie amène à une technicité croissante de ses composants, tracés, profils, réseaux, etc. Elle assure une structuration forte du territoire et oblige à une organisation sophistiquée de sa gestion.

Nombre de communes bruxelloises conservent dans leurs archives des plans d'alignement d'avenues, de rues, des plans d'aménagement de quartiers signés par Besme et dont l'étude plus détaillée montrerait le degré d'inscription dans le plan d'ensemble, l'adaptation aux contextes de temps et de lieu, l'impact respectif des réseaux, le jeu des acteurs, l'étendue des moyens, etc. La cerise sur le gâteau de ce plan d'ensemble est peut-être l'avenue de Tervueren<sup>32</sup>, conçue et réalisée dans le cadre de l'Exposition universelle de 1897 (fig. 5a et 5b).

## CONCLUSIONS

En s'appuyant sur son *Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise* (1866),



**Fig. 7**  
Plan détail projet Jardin du Roi. Plan non daté au crayon et encre sur papier pelure (© Fonds Victor Besme).

## UN HÉRITAGE À VALORISER, LE FONDS VICTOR BESME

Le présent article, consacré à la carrière administrative de Victor Besme, résume l'essentiel de mon travail doctoral dont les sources furent multiples. Tout d'abord, une recherche systématique dans le *Mémorial administratif de la Province du Brabant*<sup>1</sup>, source imprimée dont l'apport fut considérable. Les compléments d'information sont puisés dans les archives publiques, les archives privées et la bibliographie.

Le chercheur n'a pas toujours l'occasion de consulter les archives privées du personnage auquel il s'intéresse. Comme arrière-petit-fils de Victor Besme, j'ai eu cette chance de devenir le conservateur de ses archives

personnelles que la famille a veillé à transmettre au travers des générations et qui constituent aujourd'hui le Fonds Victor Besme.

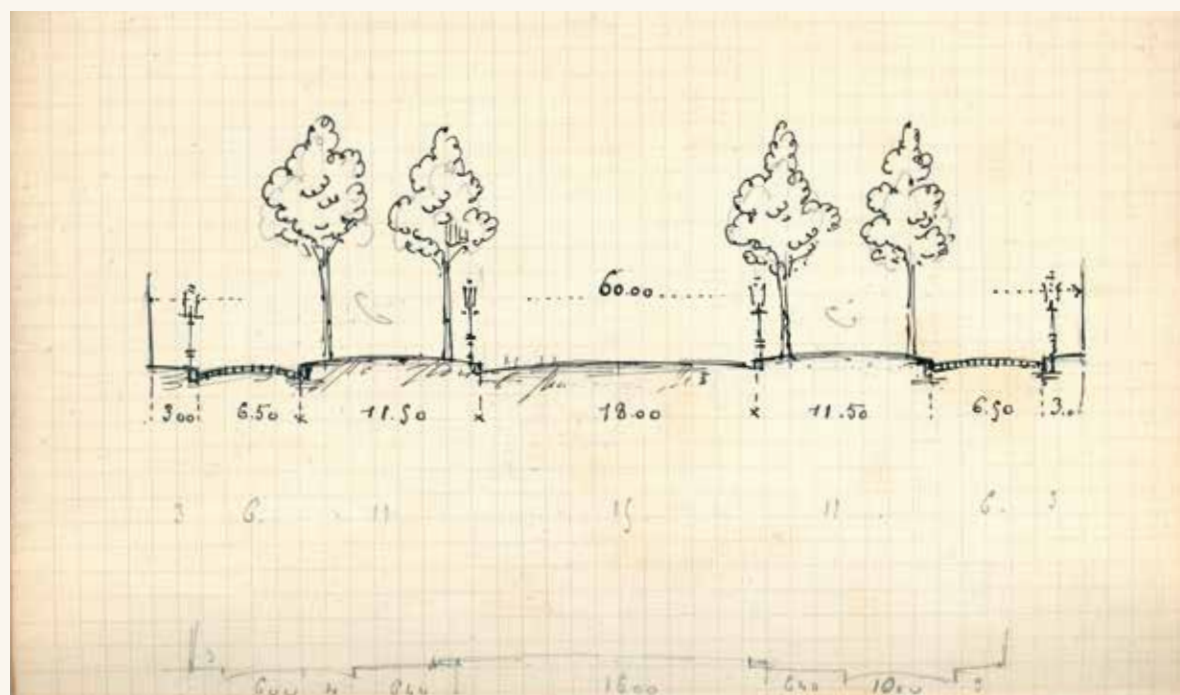
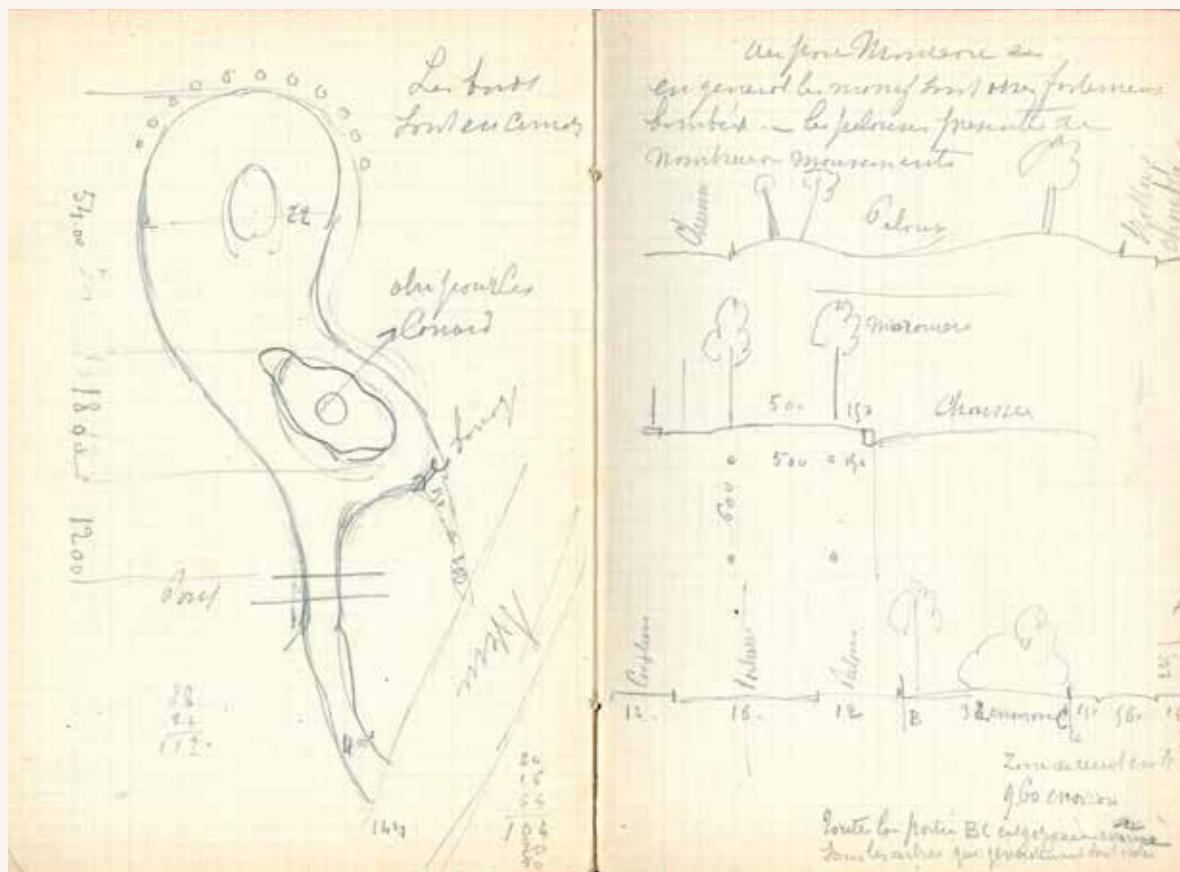
Les deux filles survivantes de Victor Besme, Fanny (sans descendance) et Marguerite (nombreuse descendance) ont conservé les quelques archives que l'État n'a pas récupérées à sa mort. Elles ont transmis à la génération suivante ce qu'elles avaient gardé de leur père. Les petits-enfants, issus de l'alliance de Marguerite Besme avec Joseph Willems de Laddersous<sup>2</sup>, ont alors conservé ces archives et souvenirs matériels (ou immatériels...) qui provenaient de l'ancêtre. La connaissance commençait donc à s'éparpiller entre les six enfants de Marguerite et Joseph. Heureusement, leur seul

fil, Pierre Willems de Laddersous, s'intéressant surtout à la généalogie, a commencé à consulter et exploiter les nombreux documents qu'il avait reçus. Il a notamment écrit une note à l'intention de ses sœurs à propos de leurs ancêtres communs nommés Besme<sup>3</sup>. Il a également contribué aux travaux de Liane Ranieri<sup>4</sup>, notamment par une note biographique<sup>5</sup>. Les arrière-petits-enfants de Victor Besme, forts de cet héritage et conscients de son importance, m'en ont confié la conservation et j'ai commencé à inventorier, analyser et exploiter les éléments constituant ce patrimoine.

Ce fonds privé constitue un complément intéressant par rapport aux archives publiques. Il contient, d'une part, quantité de documents



Avenue de Tervueren. Planche dédiée par Victor Besme à Maurice Besme avec tracé et profils, daté du 15 mai 1896 (© Fonds Victor Besme).



Carnet de notes de Victor Besme. Détails : esquisses de tracés et de profils de voiries en rapport avec les plans d'ensembles et les plans de quartiers (© Fonds Victor Besme).

originaux de divers types relatifs à la carrière professionnelle de Victor Besme et comprend, d'autre part, des éléments de sa vie privée permettant de compléter sa biographie, d'éclairer son travail ou sa personnalité sous un angle particulier. Aucun dossier du fonds ne peut cependant être considéré comme exhaustif ou suffisant pour une recherche, certaines missions n'y ont même laissé que peu ou pas de trace. Toute recherche sur Besme et son action nécessite donc de s'abreuer également à d'autres sources, ce que j'ai fait pour les différents travaux publiés.

Dans une première étude<sup>6</sup>, c'est l'avenue de Tervueren qui a servi de toile de fond pour montrer quels étaient les moteurs et acteurs d'une telle entreprise réalisée en 1897 et qui, cent ans plus tard, après avoir été catalyseur pour l'expansion des zones traversées, constituait toujours un axe structurant de la ville, un équipement d'utilité collective. Ce travail a montré comment Parmentier, le concessionnaire de ce grand tracé urbain, avait largement bénéficié des plus-values de l'opération, tout en satisfaisant au programme, aux commanditaires et aux riverains. Il a également permis de constater l'action déterminante du maître d'œuvre, qu'on n'appelait pas encore «urbaniste» à l'époque.

M'intéressant plus avant à la biographie et à la personnalité de Victor Besme, j'ai exploré plus profondément le fonds d'archives privées qui m'avait été confié. Une publication, sous forme d'un opuscule à destination familiale, a permis de montrer que le contenu du fonds, quoique fort incomplet, révélait un personnage dont le parcours professionnel était assez méconnu et que ce parcours devait impérativement être mis en relation avec le contexte de l'époque et avec sa vie privée<sup>7</sup>.

La recherche doctorale, à laquelle je me suis ensuite attelé, a été amplement révélatrice de nouvelles connaissances en la matière. Outre la production effective d'une thèse originale<sup>8</sup>, cette étude a débouché sur l'écriture d'une analyse critique de certaines sources<sup>9</sup> ainsi que, très récemment, sur la publication quasi intégrale de la seconde partie de la thèse, à savoir les tenants et aboutissants des travaux de Besme à Verviers<sup>10</sup>. Pour ceux-ci tout particulièrement, la connaissance exacte n'aurait pu être révélée sans l'apport considérable des archives privées conservées au Fonds Victor Besme. À titre d'exemple, on relèvera l'intérêt de la correspondance entre Besme et les membres de la famille Peltzer, plus particulièrement Oscar, propriétaire d'un remarquable hôtel de maître avenue Louise à Bruxelles.

Au final, les archives du Fonds Victor Besme se révèlent comme un simple complément aux récits historiques, mais un complément parfois indispensable pour connaître le fin mot de l'histoire, la petite histoire, les contacts, le maillage des relations, les arrangements et stratégies, etc. L'histoire des systèmes mérite d'être éclairée par l'histoire des hommes qui les ont fait fonctionner; si les fonds privés disparaissent, ce volet aura donc aussi disparu!

## NOTES

1. Ce mémorial constitue le recueil annuel de tous les actes administratifs (circulaires et ordonnances, avis officiels, etc.) posés ou subis par la Province de Brabant depuis l'indépendance de la Belgique. Les matières couvertes sont nombreuses et très diverses.
2. Les familles d'Huart, Gourdet, Hanquet, Maertens de Noordhout et Willems de Laddersous.
3. WILLEMS DE LADDERSOUS, P.J., *Les Besme ... ce que j'en sais! – propos historiques, légendaires et généalogiques à l'intention de mes sœurs*, note inédite, février 1984.

4. RANIERI, L., Victor Besme, *Biographie Nationale*, t. XLIII, col. 89-98, Bruxelles, 1983; RANIERI, L., *Léopold II urbaniste*, Hayez, Bruxelles, 1973, 395 p.
5. WILLEMS DE LADDERSOUS, P.J., *BESME. Victor Jean Constant*, note biographique inédite établie le 23 mars 1982, apparemment rédigée à l'intention de Liane Ranieri pour la *Biographie nationale*.
6. d'HUART, Th., *L'Or de Sienna, Grands aménagements urbains, investissements d'aujourd'hui et gisement en or pour la ville de demain*, travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme de licence spéciale en urbanisme et aménagement du territoire, ULB, défendu en octobre 1994, 80 p. Ce travail a été reconnu et utilisé dans le cadre du centième anniversaire de l'avenue de Tervueren en 1997; des extraits en ont été publiés dans l'ouvrage édité à l'occasion de l'exposition éponyme: d'HUART, Th. et TEMMERMAN, C., *1897-1997 Les 100 ans de l'avenue de Tervueren – 100 jaar Tervurenlaan*, Commune de Woluwe-Saint-Pierre, 1997, 91 p. (réédition Delen Private Bank, 2013).
7. d'HUART, Th., *Victor Besme. Quelques éléments de biographie*, Éditions Hugues de Chivré, Chemillé-sur-Indrois, 2006, 119 p.
8. d'HUART, Th., *Des faubourgs de Bruxelles aux boulevards de Verviers – Conditions et jalons itinéraires d'un voyer – Victor Besme - au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse pour l'obtention du titre de docteur en art de bâtir et urbanisme, Université libre de Bruxelles, école polytechnique de Bruxelles, Service BÂTir, 2014.
9. d'HUART, Th., «De Guillaume Jacquemyns (1936) à Benedikte Zitouni (2010) – Analyse critique de deux ouvrages relatifs à l'extension de Bruxelles au XIX<sup>e</sup> siècle», in *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art = Belgisch tijdschrift voor oudheidkunde en kunstgeschiedenis*, Académie royale d'Archéologie de Belgique, Bruxelles, 2013, vol. 82, p. 161-187, 2 ill.
10. d'HUART, Th., *Victor Besme et les extensions de Verviers sous Léopold II: genèse d'un patrimoine urbain*, Comité scientifique d'histoire de Verviers, Verviers, 2016, 444 p.





Fig. 8

Bureau de Victor Besme situé au 32 rue Jourdan. Maison démolie. Photo de Gustave Hamesse (© Fonds Victor Besme).

Besme a décliné celui-ci en plans communaux et plans de quartiers. On retrouve ainsi sa signature sur bon nombre de sites suburbains comme, par exemple, le quartier Louise, le quartier de la Cambre et des étangs, le quartier de Tenbosch à Ixelles, le quartier Sud, le quartier des Villas et le quartier du Midi à Saint-Gilles, le quartier de Cureghem à Anderlecht, le quartier de la Chasse royale ou Marie-Henriette et le quartier de la chaussée Saint-Pierre à Etterbeek, le quartier des Villas à Forest, le quartier royal – plateau de Koekelberg, etc. On mesure ici le nombre d'avenues et de rues bruxelloises qui doivent leur tracé au crayon de Besme. De même, outre les boulevards de ceinture (fig. 6), Besme est aussi à l'origine d'autres grands

tracés qui structurent aujourd'hui Bruxelles: boulevard Léopold II, perspective vers l'église de Laeken, avenue de Tervueren. Son nom est encore associé à plus d'une autre réalisation: parc Élisabeth, Jardin du Roi (fig. 7), parc de Saint-Gilles-Forest, parc Duden, parc Josaphat, parc de l'Exposition à Tervueren.

Le constat de singularité du territoire, de la fonction, de l'objet d'administration de Victor Besme amène à penser que cet acteur serait un électron libre de l'appareil administratif de la Province de Brabant. À l'analyse, ses missions et compétences sont très étendues, ses rôles et influences sont considérables, ses œuvres sont structurantes et d'intérêt général. Ce voyer a maîtrisé les trois grandes thématiques de son

temps: agglomération, communication, assainissement. Et pourtant, l'homme reste un «célèbre inconnu», on s'est peu intéressé à la déclinaison du plan d'ensemble de 1866 en plans partiels. On ne connaît que rarement ses études et réalisations architecturales, on ignore souvent qu'il a œuvré ailleurs qu'à Bruxelles (notamment Verviers, Merksplas, Mariakerke, etc.), on a très peu d'informations sur l'homme qu'il était. Ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'il appliquait pour lui-même ce qu'il répétait souvent à ses enfants: «Notre noblesse à nous, c'est le travail»<sup>33</sup> (fig. 8).

## NOTES

1. Comité de salubrité publique de Saint-Gilles, Commission instituée pour l'examen des modifications à introduire dans les dispositions relatives aux cours d'eau non navigables ni flottables, Commission d'étude pour les travaux destinés à faire cesser les inondations du Maelbeek, Commission spéciale désignée pour l'étude du projet des nouvelles voies de communication à ouvrir dans les plaines de Tour et Taxis, Comité de bienfaisance de Saint-Gilles, Section des Travaux publics et des Sciences appliquées à l'Industrie de l'Union Syndicale, etc.
2. RONCAYOLO, M., *Lectures de villes, formes et temps*, Parenthèses, Marseille, 2002, p. 211 : l'auteur montre une « chaîne de transformations urbaines » en s'interrogeant sur la prétendue paternité des transformations parisiennes. BENEVOLO, L., *Storia della città - Histoire de la ville*, Parenthèses, Roma-Bari, 1975 ; traduction Marseille 1983, édition 1994, p. 379 et suiv. : l'auteur qualifie ce nouveau modèle de ville de « post-libérale » en mettant en exergue le rôle et l'influence de l'administration ainsi que la permanence des tissus engendrés.
3. RONCAYOLO, M., *op. cit.*, p. 216.
4. Plusieurs orthographes peuvent être trouvées dans les sources : Vanderstraeten, Van der Straeten, Vander Straeten.
5. RANIERI, L., *Léopold II urbaniste*, Hayez, Bruxelles, 1973, notamment p. 14-15.
6. JACQUEMYS, G., « Victor Besme et le grand Bruxelles », in *Le Flambeau*, 1931, n° 9, vol. 14, p. 160-176.
7. d'HUART, Th., *Victor Besme et les extensions de Verviers sous Léopold II : genèse d'un patrimoine urbain*, Comité scientifique d'histoire de Verviers (CSHV), Verviers, mars 2016, 444 p. Le caractère international peut être démontré par les collaborations et échanges dans le domaine industriel (grâce au chemin de fer) ainsi que par la forte immigration allemande dans cette ville.
8. CHARRUADAS, P. et DESSOUROUX, C., (dir. : BILLEN, C. et DECROLY, J.-M.), *Étude historique de la Région bruxelloise, des grandes formes urbanistiques et de la législation sur le bâti*, ULB-IGEAT, Bruxelles, 2003, 225 p. + annexes.
9. *Idem*, notamment p. 88 et surtout, l'annexe 1 : DE BEULE, M., *La Planification*

*bruxelloise aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles*. Analysant plus en détail les plans de Vanderstraeten (1846) et de Besme (1863/1866), l'auteur montre le rôle important joué par Besme ainsi que le caractère visionnaire de ses concepts.

10. Voir aussi le développement donné dans : d'HUART, Th., *Des faubourgs de Bruxelles aux boulevards de Verviers - Conditions et jalons itinéraires d'un voyer - Victor Besme - au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse pour l'obtention du titre de docteur en art de bâtir et urbanisme, Université libre de Bruxelles, école polytechnique de Bruxelles, Service BÂTir, 2014, p. 137 et suiv.
11. JACQUEMYS, G., « Le problème de la 'Cuve' de Bruxelles de 1795 à 1854 », in *Revue de l'Université de Bruxelles*, février-avril 1932, p. 347-375.
12. VAN VOLXEM (fils), *Au Conseil de Régence de Bruxelles, note relative à la réunion des faubourgs à la capitale*, 56 p. DE SELLIERS, L., *De la réunion des faubourgs à la Ville de Bruxelles*, Deprez-Parent, Bruxelles, 1843, 73 p. Conseil communal de Bruxelles - Commission des faubourgs, AVB, T.P. 54708. JACQUEMYS, G., *op. cit.*
13. Le périmètre en est tracé sur le plan de Groetaers (1853-1854) qui hérite du poste d'inspecteur voyer après la démission de Ch. Vanderstraeten.
14. JACQUEMYS, G., *op. cit.*, p. 365-366.
15. CHARRUADAS, P. et DESSOUROUX, C., *op. cit.*, p. 29.
16. Voir encadré « le métier de voyer ».
17. *Mémorial administratif de la Province de Brabant (MAPB)*, 1844, t. L, n° 194, p. 305 : « Le commerce faisant effectuer la plupart des transports de marchandises par le chemin de fer, les routes de l'État sont peu fréquentées et par conséquent peu dégradées. Peut-être pourra-t-on songer dans un avenir plus ou moins éloigné à réduire ces routes à la largeur nécessaire, à en rendre une partie à la culture, et à mettre l'excédant des pavés à la disposition de la province ou des communes moyennant un prix modéré. »
18. WATELET, M., *Aux origines du Ministère des Travaux publics - Cartographie et politique dans la Belgique du XIX<sup>e</sup> siècle - Matériaux pour l'histoire nationale et locale*, Crédit Communal, Bruxelles 1987, p. 195.
19. *MAPB*, 1860, t. LXXXIII, p. 140-145.
20. *MAPB*, 1868, t. XCII, n° 179, p. 1187-1207. Rappel de la circulaire du 12 décembre 1848 (*MAPB*, 1849, t. LX, n° 35, p. 148), transmission d'une circulaire de 1861 de la Province d'Anvers : but, étendue de mission, cercle de compétence, modalités à suivre dans les relations administratives : « Ses attributions peuvent, semble-t-il, se répartir ainsi : I. Chemins vicinaux, cours d'eau, etc. ; II. Hydrologie ; III. Établissements publics ; IV. Fabriques, usines et établissements incommodes ; V. Habitations insalubres, propriété privée. »
21. *MAPB*, 1867, t. XCVI, n° 68, p. 617-620.
22. d'HUART, Th., *Victor Besme Quelques éléments de biographie*, Éditions Hugues de Chivré, Chemillé-sur-Indrois, 2006, p. 45-47.
23. CHARRUADAS, P. et DESSOUROUX, C., *op. cit.*, p. 83 : « Même si les plans de Vanderstraeten furent d'une importance certaine, ce fut néanmoins le plan de Victor Besme qui eut un impact plus important sur l'organisation de l'espace urbain bruxellois et de ses communes périphériques ».
24. La province de Brabant voulut « rendre hommage aux services éminents que cet honorable fonctionnaire a rendus à la Province », et ce, en le nommant « Inspecteur général du service voyer des faubourgs de Bruxelles ». Ce titre lui est octroyé le 18 juillet 1895 « à titre personnel et par dérogation » car il n'avait été conféré jusque-là que par le gouvernement et seulement aux fonctionnaires supérieurs de l'administration centrale.
25. Au cours des années 1960, Guillaume Jacquemys produit une importante recherche à partir des archives de la faillite du banquier Langrand-Dumonceau. Dans le volume IV « Années difficiles », l'auteur évoque une convention secrète du financier avec Besme, supputant le fait que Victor Besme est un prévaricateur. Cette accusation se retrouve ensuite plus d'une fois dans d'autres travaux de recherche ou de vulgarisation. À la lumière d'un nouvel examen attentif des archives originales citées par G. Jacquemys en 1964, et à l'instar de ce que Xavier Duquenne a déjà écrit précédemment, une nouvelle interprétation doit être faite. Il y a en effet une conjonction d'éléments factuels qui permettent de mettre en doute la conclusion générale tirée par Guillaume Jacquemys à partir d'un seul élément d'archives non probant. On pourrait aujourd'hui réécrire très différemment ce qu'il a écrit. L'exercice démonstratif est fait et argumenté dans notre thèse de doctorat.

26. «Faubourgs de Bruxelles»: entité territoriale réunissant les parties agglomérées périphériques à la Ville de Bruxelles et celles qui sont projetées. À l'examen des circonscriptions territoriales, de leurs (sous-)divisions administratives, on constate que nulle part, il n'est légalement question d'une entité «Faubourgs de Bruxelles» ou d'un ensemble qui désignerait et réunirait les communes qui composeraient cette éventuelle entité. ; «faubourg»: «Excroissance ponctuelle d'une ville [de hors – hors – et bourg: hors les murs]», MERLIN, P. et CHOAY, F., *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, p. 345.

27. RONCAYOLO, M., *op. cit.*, p. 143.  
«[...] C'est la qualité et la densité des institutions et des acteurs réunis en un lieu privilégié qui font la valeur de la métropole, où s'accumulent compétences et capitaux. Le rayonnement sur d'autres villes et d'autres territoires est l'effet de cette accumulation.»

28. *Faubourgs de Bruxelles. – Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise. – Rapport fait au gouverneur du Brabant par Victor Besme, Inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles*, Bruxelles, 1863. Le document graphique qui accompagne ce rapport est le *Projet des Quartiers nouveaux à créer dans l'agglomération Bruxelloise présenté par Victor Besme Inspecteur voyer dans les Faubourgs de Bruxelles*.

29. BESME, V., GUILLERY, H. et JANSSEN, G., *Projet d'assainissement de la vallée de la Senne*, Bruxelles, 1864, 20 p. + deux annexes: une planche intitulée: *Types gradués de collecteurs d'égouts pour déverser dans la Senne, en aval de Vilvorde les eaux et les matières impures de l'agglomération bruxelloise* + un plan intitulé: *Assainissement de la partie basse de l'agglomération bruxelloise et de Vilvorde. Détournement de la Senne et canalisation de son nouveau cours. Collecteurs déversant dans la Senne en aval de Vilvorde les eaux et les matières emprises de l'agglomération bruxelloise. Quartier commercial, et nouveaux bassins. Annexe 1.*

30. d'HUART, Th., *Des faubourgs de Bruxelles ...*, *op. cit.*, p. 189 et suiv.

31. FINCOEUR, M.-B. et SILVESTRE, M. (dir. ELKHADEM, H.), *Inventaire raisonné des collections cartographiques Vandermaelen conservées à la Bibliothèque royale de Belgique. IV: Bruxelles*, p. 163.

32. d'HUART, Th., *L'Or de Sienne, Grands aménagements urbains, investisse-*

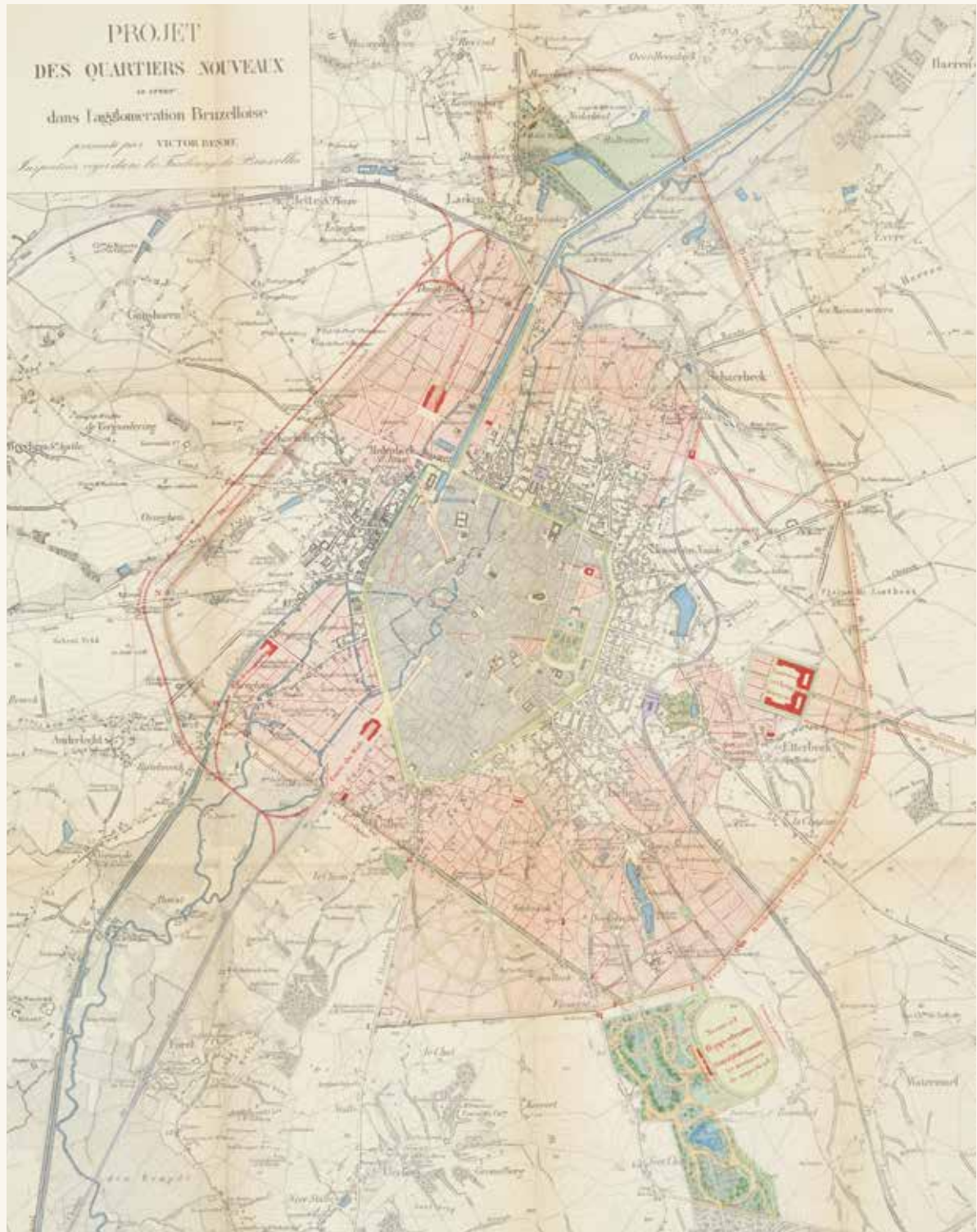
*ments d'aujourd'hui et gisement en or pour la ville de demain*, travail de fin d'études pour l'obtention du diplôme de licence spéciale en urbanisme et aménagement du territoire, ULB, défendu en octobre 1994, 80 p.; d'HUART, Th. et TEMMERMAN, C., *1897-1997. Les 100 ans de l'avenue de Tervueren – 100 jaar Tervurenlaan*, commune de Woluwe-Saint-Pierre, 1997, 91 p.

33. Cette phrase fait partie de la tradition orale de la famille. Elle a été transmise de génération en génération jusqu'à l'auteur du présent article, arrière-petit-fils de Victor Besme et conservateur du Fonds Victor Besme.

## Victor Besme: a multifaceted "road surveyor"

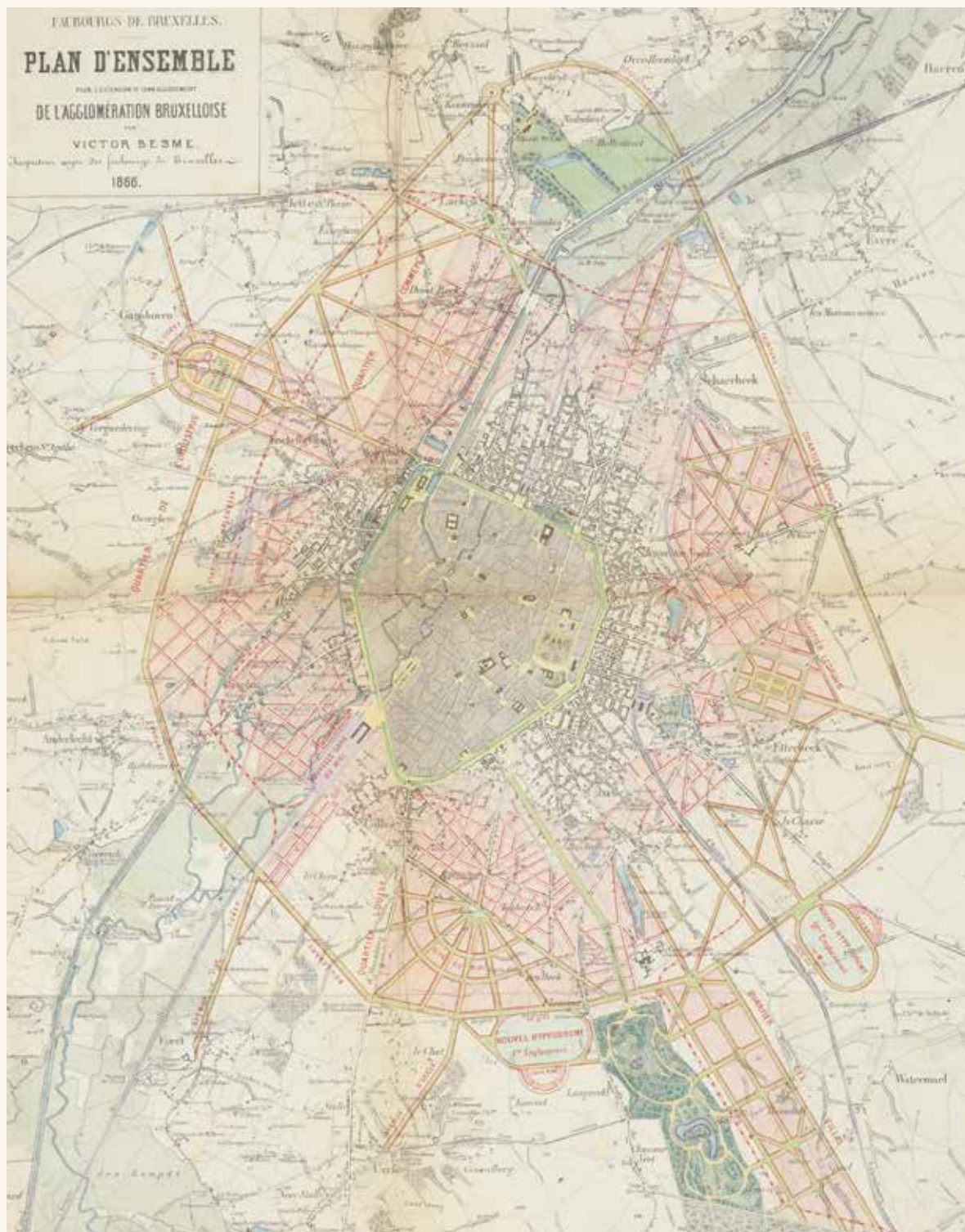
The foundation for urban planning in the territory that would become the Brussels-Capital Region was laid in the *Master plan for the development and beautification of the Brussels urban area*, drawn up in 1866 by road surveyor Victor Besme (1834-1904). The current layout of the city still owes a lot to the work of this visionary civil servant. Thanks, among other things, to the personal archives of the man, the author of this article endeavours to show how the position of road surveyor for the suburbs of Brussel was developed and the tools it mobilised to support the geographic and institutional creation of the Brussels urban area during the 19<sup>th</sup> century.

The considerations and actions of urban planners of the time were guided by three major themes: agglomeration, communication and sanitation; the relationship between these notions was at the heart of the planning work of Victor Besme. For 50 years, Victor Besme worked in Belgium within and in collaboration with the government at different levels: national, provinces, municipalities. He advised the decision-makers: King Leopold II, ministers, elected representatives. He was a valued advisor to both provincial and municipal councillors and the elite of the economic world, as well as a consultant and project manager for new neighbourhoods, sometimes during their construction.



Plan 1862

Projet des Quartiers nouveaux à créer dans l'agglomération Bruxelloise présenté par Victor Besme Inspecteur voyer dans les Faubourgs de Bruxelles, 1862. Plan inséré dans la brochure de 64 pages, *Plan d'ensemble pour l'extention (sic) et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise*, imprimerie E. Guyot, janvier 1863 (© Fonds Victor Besme).



**Plan 1866**

Faubourgs de Bruxelles - Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise, par Victor Besme, Inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles. - 1866. Plan annexé à la brochure de 97 pages, *Faubourgs de Bruxelles - Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise. - Travaux de voirie en général. Habitations de la classe moyenne. Logements de la classe ouvrière*, imprimerie de E. Guyot, Bruxelles, 1866 (© Fonds Victor Besme).

---

## COLOPHON

### COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Cecilia Paredes et Brigitte Vander Bruggen.

### RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

### RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

### SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

### COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

### COORDINATION DU DOSSIER

Jean-Marc Basyn

### AUTEURS / COLLABORATION

#### RÉDACTIONNELLE

Jean-Marie Bailly, Jean-Marc Basyn, Derek Biront, Françoise Boelens, Thierry d'Huart, Jan De Kesel, Paula Dumont, Marie-Pierre Dusausoy, Christian Frisque, Mieke Goegebuer, Pierre-Yves Lamy, Catherine Leclercq, Harry Lelièvre, Murielle Lesecque, Christian Spapens, Anne Van Loo.

### TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

### RELECTURE

Martine Maillard, Anne Marsaleix et le comité de rédaction.

### GRAPHISME

The Crew Communication

### IMPRESSION

IPM Printing

### DIFFUSION ET GESTION

#### DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt, Brigitte Vander Bruggen. bpeb@sprb.irisnet.be

### REMERCIEMENTS

Hans Blanchaert, Philippe Charlier, Julie Coppens, Thierry d'Huart, Mathilde Lebrun, Georges Mayer, Marc Meganck, Coralie Smets, Tom Verhofstadt.

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général de Bruxelles Développement urbain de la Région de Bruxelles-Capitale, CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

### CONTACT

Direction des Monuments et Sites – Cellule Sensibilisation  
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.  
<http://www.patrimoine.brussels>  
[aatl.monuments@sprb.irisnet.be](mailto:aatl.monuments@sprb.irisnet.be)

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR – Archives générales du Royaume  
ARB – Académie royale de Belgique  
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles  
CIDEP – Centre d'Information, de Documentation et d'Étude du Patrimoine  
CDBDU – Centre de Documentation de Bruxelles Développement urbain et Sites  
DMS – Direction des Monuments et Sites  
KIK-IRPA, Bruxelles – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique  
SPRB – Service public régional de Bruxelles

### ISSN

2034-578X

### DÉPÔT LÉGAL

D/2016/6860/020

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel «Erfgoed Brussel».